

Projet d'usine de recyclage de textiles

RETOUR SUR LA RÉUNION PUBLIQUE DU 30 JUIN



Le 30 juin dernier, plus de 30 personnes ont participé à la réunion publique organisée par la société Circ® dans le cadre de la concertation continue encadrée par la garante de la CNDP, Madame Valérie TROMMETTER. Nous tenons à remercier sincèrement les personnes présentes pour leur présence, leur écoute attentive et la qualité des échanges qui ont marqué cette rencontre.

Les questions, remarques et contributions exprimées à cette occasion témoignent de l'intérêt porté au projet et de l'importance du dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire.



Les équipes Circ® sont allés à la rencontre du territoire lors de la 12e édition de la journée mondiale de la sécurité organisée par Chemesis le 28 avril 2026. Cet événement a rassemblé plus de 1100 participants.



**Toute l'information sur le
site de la concertation**
circadian-concertation.fr

LE PROJET EST DEPOSÉ



Une nouvelle étape importante vient d'être franchie avec le dépôt du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale auprès de la Préfecture le 30 juillet. Ce dépôt marque l'entrée du projet dans sa phase d'instruction réglementaire. Les services de l'État vont désormais examiner l'ensemble des éléments techniques, environnementaux et administratifs afin d'évaluer la complétude du dossier et instruire la demande d'Autorisation Environnementale.

Cette phase d'instruction parallélisée avec la Demande de Permis de Construire, intégrera une phase de consultation publique d'une durée de 3 mois, encadrée par un commissaire-enquêteur, pendant laquelle 2 nouvelles réunions publiques seront organisées. Les modalités précises de cette consultation feront l'objet d'une communication spécifique dès qu'elles seront arrêtées.

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES

Quels sont les choix retenus en matière de transport des matières afin de réduire l'impact des différents modes de transports ?

Pour les intrants :



65 % des tonnages par camion.



35 % des tonnages par bateau puis les derniers kilomètres par camion.



Les solutions par le train ne sont pas opérationnelles.
Circ® se tient prêt à saisir cette opportunité.

Une répartition horaire relativement homogène des flux sera assurée, avec des arrivées de camions échelonnées entre 6 h et 20 h. Cela représente un maximum de **4 camions par heure** sur le site.

La répartition des flux est la suivante :

- **89 %** des poids lourds emprunteront la RN33 Sud puis l'A4 ;
- **11 %** des poids lourds emprunteront la RN33 Nord en direction de l'Allemagne.

Cette répartition est **cohérente avec les capacités des infrastructures routières desservant le site.**

En conclusion, le projet n'est pas de nature à entraîner une dégradation notable des conditions de circulation sur les voiries locales et les principaux axes structurants situés à proximité du site.

Quelle collaboration avec ATMO Grand-Est pour définir les molécules rejetées dans l'atmosphère qui devront être suivies dans le temps ?



Selon l'étude de dispersion des rejets atmosphériques :

- Les émissions atmosphériques générées par le projet **seront extrêmement faibles** et, pour la plupart, difficilement quantifiables,
- Les risques sanitaires associés à ces émissions sont jugés extrêmement faibles,
- Le projet ne générera **pas de nouveaux polluants** par rapport à ceux déjà émis sur la plateforme.

Par ailleurs, une **rencontre sera organisée avec Atmo Grand Est** après le dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale afin de présenter le projet et d'échanger sur le suivi de la qualité de l'air.

Quels sont les choix réalisés pour le centre de contrôle qualité en termes d'internalisation ou d'externalisation ?



Le centre de contrôle qualité sera implanté **au sein de l'unité industrielle Circ Saint-Avold** afin d'éviter les coûts et les impacts environnementaux liés au transport des textiles.

L'internalisation de cette activité a été retenue afin de garantir la qualité des intrants et la maîtrise du dernier contrôle par rapport aux spécifications des textiles admis dans le process de l'usine. Cette organisation pourra être réévaluée à l'issue des cinq premières années d'exploitation, en fonction du retour d'expérience et de l'évolution des besoins.

Pour plus d'information, consulter le compte rendu et le support de présentation de la réunion publique du 30 juin 2026 sur circadian-concertation.fr

